

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2022/67
PORTANT NUMEROTATION DE LA RUE DE FRIANCOURT**

Le Maire de la commune de HERMES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante dans la rue de de Friancourt conformément aux plans joints en annexe :

Parcelle cadastrée 313 000 AA0122 :

Lot E : n° 103 A

Lot D : n° 103 B

Lot A : n° 103 C

Lot B : n° 103 D

Lot C : n° 103 E

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au service national des adresses de la Poste, au directeur départemental des finances publiques et aux propriétaires.

Fait à Hermes, le 8 juillet 2022



Le Maire
Gregory PALANDRE

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu en préfecture le 04/08/2022

Affiché le 04/08/2022

ID : 060-216003103-20220708-A2022-67-AU

Département :
OISE

Commune :
HERMES

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/07/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Arrêté municipal n°2022-67

annexe 1

Le plan actualisé sur cet extrait est géré

BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU
DOCTEUR GERARD 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17
cdf.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Annexe 2

